

Bulletin recherche de la délégation québécoise à Rio+20

Les rencontres de préparation et d'information pour Rio+20 se multiplient. Récemment se tenaient les consultations du gouvernement québécois avec la société civile, qui devrait sortir son rapport d'ici peu, et l'Université Yale invitait, cette fin de semaine ci, 24 et 25 mars, les membres de la société civile pour le « US and Canada Citizen's Summit for Sustainable Development ». Plus proche de nous, les 19 et 20 mars derniers s'est déroulé le Colloque étudiant de l'Institut EDS de l'Université Laval : « 20 ans après Rio : regards croisés sur les enjeux de développement durable ». C'est à travers ce genre d'événement que l'on réalise l'étendue d'un concept comme celui du « développement durable ». En effet, tel que souligné lors du colloque, non seulement le développement durable est-il difficile à définir, mais il est aussi difficile à mettre en œuvre.

Des conférenciers issus des domaines du droit, de la sociologie, de l'histoire, des sciences politiques, des sciences de l'environnement, de la philosophie, de la gestion, du génie civil, du génie mécanique et autres, ont partagé leurs connaissances sur un sujet se rapportant au développement durable. Et l'on se rend compte qu'il y en a beaucoup, des sujets se rapportant au développement durable. L'enjeu est vaste et complexe, et c'est pourquoi la contribution de tous, par la recherche et l'action, est cruciale.

Ce mois-ci, le Comité recherche vous propose le survol d'un défi auquel la société civile devra, il nous semble, faire face : **la marchandisation de l'environnement**.



Contenu

Articles

Éditorial	1
Les emplois verts	2
La marchandisation de l'eau	3
L'économie sociale	5
RSE : privation des enjeux environnementaux ?	6
Le marché carbone	8
Dossier spécial : Le Plan Nord	9

Encadrés

L'eau : Saviez-vous que ?	3
L'eau : qu'en est-il au Canada ?	4
L'économie sociale : 4 visions	5
RSE : Au Canada	7
Marché carbone & Kyoto	8
Plan Nord : marchandisation ?	10

2 Les emplois verts



Les enjeux climatiques monopolisent de plus en plus les préoccupations mondiales. Chaque jour et malgré certaines initiatives nationales, les risques de catastrophes naturelles croissent considérablement. Par conséquent, plusieurs ajustements doivent être faits sur différentes échelles, afin de favoriser le développement durable de nos sociétés. C'est dans cette optique que les emplois verts sont mis en avant par les grandes institutions internationales, comme moyen de protéger l'environnement tout en favorisant la croissance économique. À défaut d'avoir une définition universelle et circonsrite de ce type d'emplois, nous retiendrons qu'ils consistent à éviter les catastrophes climatiques et à promouvoir des conditions de travail décentes en termes d'équité et d'intégration. En d'autres mots, la notion d'emploi vert dénote la volonté de construire des sociétés viables et une économie durable.

« éviter les catastrophes climatiques et promouvoir des conditions de travail décentes en termes d'équité et d'intégration »

De façon générale, ce type d'emplois encourage la réduction de l'impact des grandes industries sur l'environnement. Ils occupent des secteurs de l'économie tels que l'énergie, le domaine agricole, la construction et le transport. Ils ont comme mandat la diminution de la consommation d'énergie issue de matières premières et visent la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Il est important de s'attarder sur l'étroite relation qu'entretient le travail avec les changements climatiques, puisqu'il est question d'une part de limiter l'impact du travail, notamment dans le secteur de l'énergie, et d'autre part, d'amoindrir les conséquences des changements climatiques sur les emplois. Par conséquent, l'économie mondiale doit se recentrer sur la question des enjeux climatiques, afin de mettre de l'avant la dimension sociale du développement durable et pour assurer la stabilisation du climat et de ses conséquences pluridimensionnelles.

En somme, dans un monde où la préservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement devrait faire partie de nos priorités, il est important d'encourager et de favoriser les diverses initiatives mises en place. C'est dans cette optique que le secteur de l'emploi entretient avec l'environnement une double relation, dans le sens où l'un a des répercussions sur l'autre. En outre, il est tout aussi important de se questionner sur les emplois verts qui sont considérés par plusieurs comme un moyen de limiter l'impact de la croissance économique sur l'environnement. Ils demeurent à priori sujets à débat quant à leur efficacité sur la scène internationale et ce, malgré leurs bienfaits au niveau de la compétitivité des prix, des transports publics, de leur équité, etc.

Yasmine Benbelaid



La marchandisation de l'eau 2

Source :

http://oxfam.qc.ca/sites/oxfam.qc.ca/files/Fiche7-Privatisation_et_eau.pdf

Un bien commun de l'humanité : un droit

Les défenseurs de cette vision des choses croient que l'eau doit être reconnue comme un droit et doit demeurer le patrimoine de l'humanité, sans jamais appartenir à des intérêts privés. Il incomberait à l'État d'en assurer l'accès, la gestion et la qualité. Pour ce faire, seule la reconnaissance du droit à l'accès à l'eau potable par les institutions internationales pourrait garantir des mesures de protection pour que tout le monde y accède. Jusqu'ici, l'eau n'est pas reconnue en tant que droit en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme à cause de sa nature même. Comme l'air, l'eau apparaissait tellement essentielle que son inclusion n'avait pas paru nécessaire. En 2002 seulement, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU a indiqué dans son Observation générale no 15 : « Le droit de l'être humain à l'eau est fondamental pour qu'il puisse vivre une vie saine et digne. C'est la condition préalable à la réalisation de tous ses autres droits ». L'Observation générale n'est toutefois pas juridiquement contraignante; elle se veut plutôt comme une indication à suivre. C'est pourquoi, encore aujourd'hui, réclame-t-on une convention sur le droit à l'eau qui établirait les fondements d'un cadre juridique mondial pour une répartition plus juste.

Un bien de consommation : une marchandise

Pour les tenants de cette vision, l'eau est un besoin au même titre que la nourriture, l'habillement ou le logement, et il est acceptable qu'elle ait un prix et qu'elle soit vendue à l'échelle mondiale. Les gouvernements se voient ainsi déchargés de la responsabilité d'assurer l'accès à l'eau et sa qualité, qui est dès lors abandonnée à la main invisible du marché, comme le reste des produits de consommation. Ainsi, la priorité n'est pas la réponse à un besoin, mais la rentabilité, et seuls ceux qui en ont les moyens peuvent se procurer de l'eau. C'est jusqu'à maintenant ce modèle qui prévaut et une grande majorité des personnes pauvres achète déjà leur eau à prix élevé sur les marchés privés.

Saviez-vous que?

Plus de la moitié (59 %) de l'eau en bouteille consommée dans le monde est de l'eau purifiée (eau du robinet).

L'eau embouteillée n'est pas nécessairement plus sûre que l'eau du robinet. Il est possible de trouver dans les deux cas des polluants et des contaminations microbiologiques. Aussi, l'eau embouteillée est en général moins réglementée.

Par suite de la privatisation et des politiques de tarification en Afrique du Sud, les prix ont augmenté jusqu'à 600 % depuis 1996, et plus de 10 millions de Sud-africains ont perdu leur accès à l'eau.

Pourquoi privatiser ?

- 1) *Alléger des dettes (privatisation des services)*

Afin de venir en aide aux pays en développement, on a mis en place des structures qui favorisent l'implantation du secteur privé, dont le Programme d'ajustement structurel (PAS). Le PAS est un programme de réformes économiques créé par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Il propose un allègement sensible de la dette des pays pauvres fortement endettés en échange de différentes réformes ayant pour but de réduire les dépenses publiques, entre autres par la privatisation de l'eau. C'est sans doute ce qui explique qu'aujourd'hui, la presque totalité des pays du Sud ont privatisé, ou sont en voie de privatiser, la gestion de l'eau.



2 La marchandisation de l'eau

Qu'en est-il au Canada ?

Montréal dépensera 423 millions de dollars pour installer quelque 30 000 compteurs d'eau qui permettront de tarifier l'utilisation commerciale et industrielle de l'eau.

Les Québécois consomment le tiers de l'eau embouteillée vendue au Canada.

Bien que la ressource d'eau ne coûte pratiquement rien pour les embouteilleurs, le prix de vente est pratiquement le même que pour l'essence. Étonnamment, lorsque l'essence atteint le prix de l'eau, les Québécois crient au scandale!

2) Un marché lucratif (privatisation de la ressource)

L'engouement pour l'eau embouteillée croît de 12 % et rapporte à l'industrie 22 milliards de dollars américains par année, malgré le fait que le consommateur doive parfois déboursier 1 000 fois plus que pour de l'eau du robinet. L'industrie se charge d'associer l'eau en bouteille à la santé et le consommateur la boit afin de se sentir bien, même si elle n'est pas nécessairement de meilleure qualité. Signalons qu'avec un volume de 89 milliards de litres par année, la quantité de bouteilles en plastique utilisées et le transport qu'elles nécessitent représentent à eux seuls une menace importante pour l'environnement et le climat.

3) Remplir les coffres de l'État (privatisation des services)

C'est souvent pour alléger leurs dépenses que les gouvernements délèguent au secteur privé la gestion et l'entretien des services d'eau. C'est le cas notamment de l'Angleterre qui a, depuis 1989, privatisé les sociétés d'État responsables de la filtration et de la distribution de l'eau. Le gouvernement a effectivement reçu 11,2 milliards de dollars lors de la privatisation, mais d'autres dépenses, dont l'annulation de la dette des compagnies, ont fait en sorte que les contribuables ont dû défrayer 9,5 milliards.

Les effets de la privatisation

Nous pouvons aujourd'hui constater les conséquences antérieures de la privatisation de la gestion de l'eau, et celles qu'elle continue d'avoir, au Nord comme au Sud. D'une part, la population est directement touchée par une augmentation marquée des prix, par des coupures d'eau pour ceux qui n'arrivent pas à payer et aussi par une dégradation des services. D'autre part, pour demeurer compétitifs et attirer les entreprises, les pays baissent leurs taxes locales et omettent de faire respecter les normes environnementales. Les gouvernements se retrouvent ensuite avec une capacité fiscale réduite pour récupérer et traiter les eaux polluées, ce qui a des effets sur l'environnement.

Myriam Rioux



5 L'économie sociale

Les entreprises d'économie sociales constituent l'un des maillons potentiel permettant d'améliorer notre société entre autres par leur rôle intégrateur des gens marginalisés et aussi par leur mode de gestion participative et favorisant une meilleure répartition de la richesse. Le document analysé présente la vision de différents chercheurs afin d'orienter les politiques du gouvernement Canadien envers les entreprises d'économie sociale.

Pour se faire, une table ronde sur les besoins en matière de recherche sur les politiques pour soutenir l'économie sociale a été initiée en 2004 par le gouvernement du Canada. En 2005 un document intitulé « Ce qu'il faut savoir sur l'Économie sociale : Un guide pour la recherche de politiques publiques » a été produit et par la suite, le numéro de février 2006 de la revue « HORIZON » publiée par le gouvernement du Canada a été réservé sur ce sujet, intitulé « L'économie sociale : L'esprit entrepreneurial au service des communautés ».

Les entreprises d'économie sociales empruntent tantôt des pratiques associés au marché, tantôt à la provision étatique de services publiques, tantôt au modèle communautaire mis de l'avant par les organismes à but non lucratif. En nous ouvrant à l'idée qu'il peut être avantageux de combiner les manières de faire et les principes sous-jacents à ces trois approches, on peut mieux apprécier le potentiel de l'économie sociale et comprendre son apport complémentaire comme « modèle de gestion du développement qui intègre les objectifs sociaux, économiques, culturels et environnementaux des communautés.

Aperçu sommaire du document « L'économie sociale, l'esprit entrepreneurial au service des communautés, projet de recherche sur les politiques », Gouvernement du Canada, février 2006.

Ce numéro de la revue HORIZONS comporte 11 articles qui traitent entre autres de l'approche Québécoise et sa définition de l'économie sociale et des perspectives Manitobaines du développement économique communautaire. Ces 2 provinces auraient les modèles les plus avancées au Canada d'outils de support aux entreprises d'économie sociale. Quelques exemples d'entreprises d'économie sociales sont par la suite analysés tel que le Portail d'approvisionnement social « Fast track to Employment » de Vancouver et le « Roasted Cherry Coffee House » d'Ottawa. Finalement des articles plus théoriques, traitent du rôle de l'économie sociale dans notre société et des moyens que le gouvernement Canadien devrait ou pas mettre en œuvre pour soutenir les activités de ce secteur.

En conclusion, les visions de ce qu'est l'économie sociale, du rôle qu'elle devrait jouer au Canada et du soutien que le gouvernement devrait y apporter sont très variées. Certains intervenants lui confère un rôle très limité en allant jusqu'à suggérer de s'assurer que ces entreprises perturbent au minimum le libre marché et que l'aide consenti par le gouvernement soit limitée à des objectifs très précis et encadrés tandis que d'autres lui alloue un rôle majeur favorisant l'intégration des exclus, des personnes marginalisées et des pauvres dans la société et considèrent que le gouvernement y tire des avantages sociaux importants qui justifient un implication financière du gouvernement pour le renforcement de ces entreprises.

Réjean Villeneuve

Quatre visions très différentes de l'économie sociale et de son rôle :

- Gouvernement du Canada, 2005 : « ...des entreprises gérées comme toute autre entité commerciale produisant des biens et des services pour l'économie de marché, mais dont le mode d'exploitation et l'utilisation des excédents visent à atteindre des objectifs sociaux et communautaires. »
- Amin et coll, 1999, : « Éventail d'organisations et de processus ne se conformant pas aux normes existant dans les secteurs public ou privé de l'économie. »
- OCDE, 1999 : « Toute activité privée visant l'intérêt public, organisée sous une forme entrepreneuriale, dont le but premier n'est pas la maximisation des profits, mais l'atteinte d'objectifs économiques et sociaux et qui peut apporter des solutions novatrices aux problèmes d'exclusion social et de chômage »
- Polanyi, 1944 : « ... l'économie humaine, de façon générale, fait partie intégrante des relations sociales. Les actions de l'homme ne visent pas la possession des choses matérielles elles-mêmes, mais plutôt le maintien de son statut social, la réponse à ses besoins sociaux et la préservation de ses actifs sociaux ». Selon cette vision, si la maximisation des profits et la redistribution animent respectivement les acteurs des secteurs privés et publics, la réciprocité est le moteur du comportement de l'économie sociale et communautaire. On comprend généralement l'idée de réciprocité selon l'expression « donnant-donnant », une transaction mutuelle entre deux parties qu'on qualifie de réciprocité équilibrée.

6 Le concept de responsabilité sociale des entreprises : Une forme de privatisation des enjeux environnementaux ?

Le *World Business Council for Sustainable Development*, une organisation qui représentera les intérêts du secteur privé à Rio+20¹, définit le concept de responsabilité sociale des entreprises (RSE): « Corporate Social Responsibility (CSR) [is] the commitment of business to contribute to sustainable economic development, working with employees, their families, the local community and society at large to improve their quality of life »¹. Selon ce concept, les entreprises adhèrent à un ensemble de normes volontaires dans le but d'intégrer à leurs activités des préoccupations sociales, environnementales et économiques.

Dans les années 1990, la RSE a connu une ascension impressionnante et beaucoup de firmes multinationales se sont dotées de telles politiques. Cependant, le secteur privé n'en est pas l'unique promoteur. En 1999, l'ONU a lancé le *Global Compact*, la plus importante initiative à ce jour en la matière. Il s'agit d'une sorte de partenariat public-privé à l'échelle mondiale, dans lequel des entreprises adhèrent à des normes volontaires relatives aux domaines du travail, des droits humains, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Certaines de ces normes sont issues de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement¹. Le *Global Compact* comprend également la participation d'ONG, de groupes de réflexion et de représentants gouvernementaux.



Du 15 au 18 juin 2012, soit quelques jours avant la Conférence, le *Global Compact* organisera la tenue du « Rio+20 Corporate Sustainability Forum » à l'hôtel Windsor Barra, à Rio. L'objectif est clair : « the Rio+20 Corporate Sustainability Forum will give business and investors an opportunity to meet with governments, local authorities, civil society and UN entities in dozens of highly focused workshops and thematic sessions linked to the Rio+20 agenda »¹. Parmi les six thèmes abordés, « l'Économie et la Finance du développement durable » prévoit une session dédiée à l'enjeu suivant : « Financing the Green Economy: The Role of the Private Sector »¹. On nous promet une « session plénière de haut niveau »: « thought leaders from business, financial institutions and governments will offer insight and vision on the opportunities and challenges of financing the transition to a green economy in the context of sustainable development and poverty alleviation »¹. Le monde des affaires influencera sans doute l'issue de la Conférence à travers ce Forum préalable, et les acteurs du Sommet des peuples devront en tenir compte.

Cet exemple illustre le débat plus large qui a cours sur la place des acteurs privés dans les négociations internationales et dans le système onusien. Leur participation accrue, à travers des initiatives comme le *Global Compact*, peut être envisagée sous l'angle de la démocratisation des Nations Unies et de la promotion du dialogue entre monde des affaires, société civile et gouvernements. À l'inverse, on peut également y voir une forme de privatisation et de commercialisation de la politique internationale, un phénomène incompatible avec le discours de la « démocratie globale » dont l'ONU fait la promotion depuis les années 1990¹.

Il est possible de lier ce débat général à l'équivoque qui entoure le concept de développement durable depuis le rapport Brundtland. Parmi plusieurs « stratégies pour assurer un développement durable »¹, celui-ci reconnaissait l'importance « d'encourager les initiatives des compagnies ». L'industrie « ne devrait pas se limiter à l'observation des règlements. Elle devrait faire preuve d'un large esprit de responsabilité sociale et s'assurer qu'il y ait une prise de conscience des aspects écologiques à tous les niveaux dans les entreprises »¹. Les prémisses de la RSE apparaissent ici clairement. Comme le souligne Lucie Sauvé, « dans un souci de 'démocratiser' le développement durable, on invite chaque groupe social, chaque organisme, à s'approprier ce terme flou, et à lui donner le sens qu'il souhaite en fonction de son propre contexte d'action »¹. Or, observe-t-elle, le concept peut également servir à légitimer le *statu quo*. En ce sens, le secteur privé se serait approprié le terme avec beaucoup de succès, *via* une « corporatisation » croissante du discours, promouvant une ligne de conduite *business-as-usual*, plus verte mais sans changement radical.

Les concepts de RSE et de développement durable peuvent être critiqués isolément, mais ils doivent également être mis en relation. Ils font alors entrevoir plus clairement la possibilité d'une réduction des enjeux environnementaux à des intérêts privés, à la fois dans la définition des problèmes et dans les solutions envisageables. À ce titre, le Forum que tiendra le *Global Compact* mérite l'attention des membres de la délégation.

Hugo Lavoie-Deslongchamps

Pour prendre connaissance des thèmes qui seront abordés lors de ce Forum :

<http://unglobalcompact.cvent.com/events/rio-20-corporate-sustainability-forum/custom-125-251b87a2deaa4e56a3e00ca1d66e5bfd.aspx>

Au Canada...

*En mars 2009, le Canada s'est doté d'une « Stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger »¹. Delphine Abadie, qui a contribué au livre *Noir Canada*¹, y voit la consécration du pays « comme paradis judiciaire des industries extractives à l'échelle mondiale » et constate l'officialisation « [des] lacunes de la juridiction canadienne quand à l'encadrement de son industrie controversée »¹.*

Certaines affirmations contenues dans cette Stratégie ne résistent pas à l'épreuve des faits. On peut lire par exemple que « les associations industrielles canadiennes ainsi que les sociétés extractives ont été reconnues sur le plan national et international pour leur leadership à l'égard de ces questions »¹. Le Canada fait effectivement figure de « leader »...quant au nombre important de conflits dans lesquels sont mêlées ses sociétés. Grâce à une étude rendue publique par Mines Alerte, Louis-Gilles Francoeur révélait en octobre 2010 que « les minières canadiennes se retrouvent impliquées dans quatre fois plus de violations des principes de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) que leurs concurrentes du reste de la planète ». Le Devoir sous-titrait qu'en dix ans, elles « ont été mises en cause dans une confrontation sociétale sur trois dans le monde »¹.

Sur cet enjeu comme bien d'autres, nous aurons raison, pendant le Sommet des peuples, de faire valoir l'écart entre les politiques du gouvernement canadien et les préoccupations de ses citoyens.



Comme son nom l'indique, il s'agit d'un marché où sont transigés globalement les crédits carbone. Il existe deux grands types de marchés carbone. D'une part, les marchés d'engagements contraignants qui font intervenir des acteurs qui ont des engagements de réduction d'émission avec des cibles précises et/ou des quotas dans le cadre d'accords internationaux comme le Protocole de Kyoto, ou de politiques nationales comme celle du gouvernement du Québec forçant les entreprises québécoises à réduire leurs émissions de GES. D'autre part, les marchés volontaires, qui fonctionnent en dehors d'engagements formels de réduction comme ceux suscités.

Il faut souligner que ce système des quotas d'émission n'est pas nouveau et a déjà fait ses preuves. En effet, dans les années 1990 l'Amérique du Nord a connu de graves problèmes de pluies acides, provenant du soufre qui était rejeté par des centrales de charbon des États unis. Les systèmes de marchés de permis ou quotas d'émission ont alors montré leur efficacité économique pour résoudre ce problème environnemental qui de nos jours n'a plus jamais été observé. (Winebrake et al., 1995). C'est donc la même idée qui a été retenue pour la réduction des Gaz à effets de serre (GES), principal responsable des changements climatiques.

Voici schématiquement comment fonctionne ce mécanisme : un objectif d'émission totale est fixé par une entité supérieure légale, exemple 10 % de réduction, et souvent un permis d'émission est émis par la même entité pour permettre une flexibilité, par exemple de 15 \$/tCO₂ pour ceux qui n'ont pas atteint leurs objectifs. Les acteurs réduisent leurs émissions en fonction de leurs coûts de réduction et de la valeur du permis d'émission. Par exemple, supposons qu'un acteur émet 55t de CO₂ au lieu de son objectif de 50t de CO₂, il a donc excédé de 5t de CO₂ et il doit les payer. Si son coût marginal de réduction est de 20\$/tCO₂. Et le permis d'émission vaut 15\$/tCO₂, l'acteur économisera 25 \$ en achetant un permis plutôt qu'en réduisant ses émissions. Si un autre acteur présente un coût de réduction plus faible, par exemple 11 \$/t CO₂e, il pourra réduire d'une tonne supplémentaire, même s'il a déjà atteint son objectif, pour vendre un permis et gagner 5 \$/tCO₂.

Le protocole de Kyoto prévoit des engagements de réductions pour certains pays (les pays de l'Annexe I)¹ et des mécanismes de flexibilité pour les pays nantis. Chaque pays de l'Annexe I ayant ratifié le Protocole reçoit une allocation initiale de permis correspondant à son engagement de réduction. Les permis sont détenus par les gouvernements des pays du Nord qui peuvent se les échanger avec d'autres pays selon leurs stratégies politiques et économiques.

Les systèmes de marchés de permis d'émissions sont présents dans le cadre du Protocole de Kyoto (PK), dans le cadre de pays ou continents ayant ratifié le Protocole tel que : l'Union Européenne, Royaume-Uni, Japon et Canada¹, ainsi que dans des pays hors Kyoto comme États-Unis (rien que 7 États Américains) et Australie.

Un des avantages de ce système est que tous les acteurs vont réduire jusqu'à atteindre le même coût marginal égal au prix du permis sur le marché. Le problème des marchés de droits est que seule la quantité totale d'émissions est connue à l'avance, à la différence du prix des permis et des coûts de réduction qui eux peuvent varier considérablement.

Deux mécanismes de flexibilité font intervenir des projets, il s'agit de la Mise en oeuvre conjointe (MOC ou *Joint Implementation* JI) et du Mécanisme pour un développement propre (MDP ou *Clean Development Mechanism* CDM). Dans le cadre de ces mécanismes, des projets génèrent des crédits proportionnellement à leur contribution à l'atténuation du changement climatique et peuvent les vendre à des pays de l'Annexe I. Il faut dire que le retrait du Canada au PK a failli mettre fin aux projets MDP, mais la conférence du Durban où plusieurs problèmes concernant le marché carbone que nous allons probablement voir au prochain article, est venue donnée un sursis au MDP jusqu'en 2017. On ignore encore le sort du MDP après cette année.

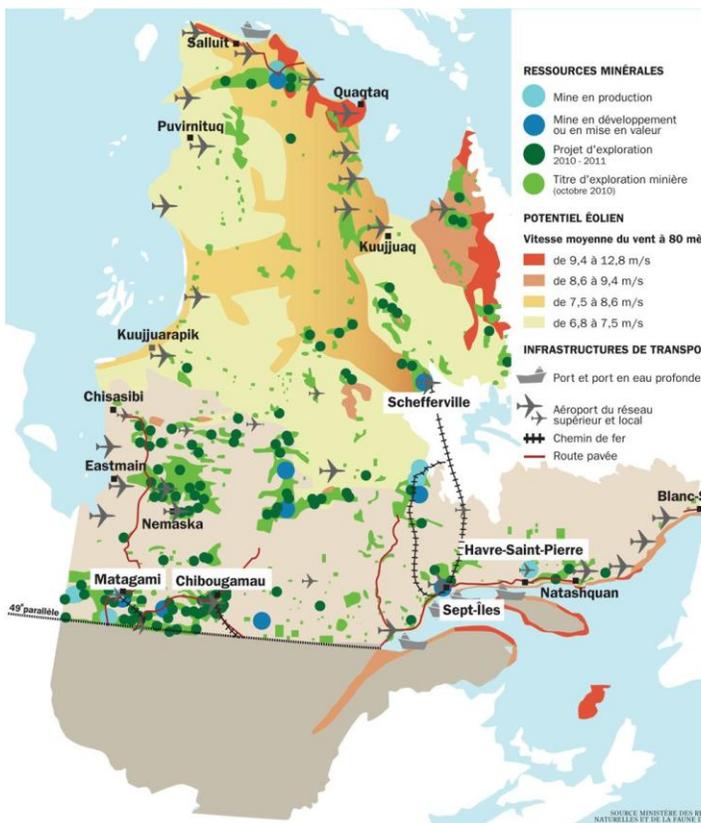
Dans cet article j'explore le concept de marchandisation à travers le méga projet nommé **Plan Nord** du gouvernement du Québec. Ma position de départ n'est pas celle du non-développement mais, connaissant la fragilité et l'exceptionnelle beauté de ces contrées encore sauvages, je m'interroge beaucoup sur le type de développement qu'on s'appête à y faire.

D'abord qu'est-ce que la marchandisation ?

La marchandisation est l'extension des activités marchandes privées d'offre de bien et services que l'on peut acheter sur un "marché" à un secteur non marchand ou à un secteur public. C'est donc soumettre aux règles, ou pseudos règles du marché, des objets ou biens matériels, naturels ou culturels ou même des services. Quand on entend des critiques de la marchandisation on pense souvent à la marchandisation de l'eau, des transports collectifs, de l'éducation avec l'enseignement privé, ou encore de la santé.

Quant au "**marché**", il suit les aléas de l'offre et de la demande, mais encore plus de l'irrationalité des mouvements spéculatifs (voir à ce sujet *Philosophie Magazine*, fév. 2012). Ainsi, la valeur au marché en forte hausse depuis quelques années, des métaux plus traditionnels, comme l'or et le fer, et d'autres métaux comme l'uranium ou le lithium a entraîné un intérêt majeur pour le Nord québécois qui recèle de plusieurs minéraux; il y eut d'abord un développement jamais vu des explorations minières et maintenant des projets d'exploitation. Ainsi, en 2011 les investissements miniers ont atteint un sommet de 3,2 milliards de dollars et pourraient bien atteindre 5 milliards en 2012 selon l'institut de la statistique du Québec. D'ailleurs, les nouvelles technologies sont très gourmandes en minéraux; par exemple pour le dernier IPAD, il faut extraire 33 lbs de minéraux.

Le **Plan Nord** est un plan qui origine du gouvernement du Québec, le projet d'une génération nous dit-on, car sur un horizon de 25 ans, et qui comprend des investissements publics et privés estimés à 80 G\$, dont 1,2 G\$ en investissements publics d'ici 2016 pour aider des compagnies, majoritairement étrangères, à exploiter nos ressources non-renouvelables et à diriger l'essentiel des profits à leurs actionnaires. De cette somme, 47 G\$ seront consacrés au développement d'énergies renouvelables, principalement par Hydro-Québec pour d'autres barrages. Une autre tranche de 33 G\$ sera consacré au déploiement de l'industrie minière, surtout pour toutes les infrastructures nécessaires. Dans le meilleur scénario projeté par la récente étude de l'IRIS (<http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/345014/analyse-de-l-iris-le-plan-nord-ne-serait-pas-rentable-pour-quebec>), 50% de ces 33 G\$ pourrait provenir du privé, ce qui au total, pour l'investissement de 80 G\$, impliquerait 20,6% d'investissement du privé. Ce faible investissement du privé générera tout de même une bonne dose d'activité économique à plusieurs niveaux. Le plan vise le territoire du Québec au-delà du 49e parallèle, soit 72 % de la province ou environ 2 fois l'étendue de la France. Plus clairement, il cible la zone qui commence juste un peu plus haut que le Lac St-Jean ou encore à partir de Baie-Comeau sur la Côte Nord. Il vise le développement des richesses naturelles, surtout les mines, la forêt et l'énergie, de même que le développement d'une industrie touristique et aussi l'agroalimentaire et le transport (voir le site du gouvernement à <http://www.plannord.gouv.qc.ca/>).



Y a-t-il donc marchandisation?

Marchandisation de nos ressources naturelles? Du territoire? Des territoires autochtones? Du patrimoine environnemental? Pour une bonne part, je pense que oui.

En premier lieu, la façon dont ce plan a été amené ressemble beaucoup à de la marchandisation à courte vue du Nord québécois. À part quelques annonces depuis 2008, c'est surtout quand M. Charest a parcouru une partie de la planète à la recherche d'investisseurs qu'on a pris conscience qu'il y avait là quelque chose. Plusieurs avaient alors l'impression que notre premier ministre devenait commis-voyageur pour vendre le pays au plus offrant.

En second lieu, il y a le fait qu'il y a eu absence de débat pour que la population, d'abord prenne conscience du Nord, que la majorité des Québécois ne connaissent à peu près pas, et que d'autre part, on se positionne ensemble avec les autochtones, vis-à-vis ce territoire et ce qu'on souhaite en faire; il y aurait pu y avoir là une façon d'articuler une vision alternative du développement, une vision différente de ce qu'on a déjà commencé à faire du nord, une vision adaptée au contexte nouveau à la fois ici et à l'échelle mondiale. Mais on a eu vite l'impression que quelque chose pressait, peut-être des élections, peut-être un désir de laisser sa marque de notre premier ministre, mais sans doute encore plus, la très grande demande de matières premières à l'échelle mondiale, associée à la volatilité connue des marchés. « *Faisons vite pour en profiter.* » Qui va en profiter déjà? Chose certaine, cela se passera loin, très loin, dans un territoire peu connu et auquel sont indifférents beaucoup de Québécois. Mais aussi, attention, l'essentiel de ce territoire est un territoire public qui appartient à l'état officiellement, mais aussi pour une part aux autochtones de par leurs droits ancestraux. On marchande donc ici un territoire public sans que nous ayons eu un mot à dire sur son avenir.

Enfin, **troisièmement**, il y a marchandisation dès le départ parce que la naissance de ce projet est due au contexte monétaire de la hausse de la valeur des métaux et minéraux et que dès que le marché de ceux-ci baissera, où que les spéculateurs s'énerveront, les investisseurs se bousculeront moins aux portes étant donné les énormes investissements à faire. Par exemple, le

prix du fer atteindrait son maximum vers 2017 au plus tard selon des experts entendus à l'émission *Classe économique de Radio-Canada* et commencerait alors à descendre. Dans cet esprit, plusieurs compagnies, pour réduire leurs risques, supportent les interventions de plusieurs lobbyistes, plus d'une centaine déjà, (par exemple Mine Opinaca en a 10 à elle seule) afin de se faire aider par le gouvernement ou obtenir certains avantages; cela se traduit déjà par des tarifs d'électricité privilégiés (souvent des contrats secrets) comme celui accordé à Arcelor Mittal qui a obtenu un tarif de 4,5C du KW/h alors que les coûts de production représentent le double. Cette pauvre compagnie n'a d'ailleurs fait que 94 G\$ de revenus en 2011... Un autre exemple concerne la construction de la route 167 pour rejoindre le site de la mine de diamants dans les monts Otish. Celle-ci coûtera 332M et la compagnie impliquée, Stornoway Diamond Corporation, défrayera 44M; de plus, s'il y a dépassement des coûts c'est aux frais du gouvernement. Ladite compagnie prévoit des revenus de 5,4 G\$ sur 25 ans avec ce projet... En fait, même si le taux de redevances a été haussé de 12% à 16%, les faveurs et avantages consentis déjà à plusieurs compagnies laissent présager un bar ouvert qui réduira de façon importante cette hausse, sans parler des crédits d'impôt à venir. D'ailleurs, le vérificateur général a démontré que l'État avait donné plus aux minières qu'il n'avait reçues entre 2002 et 2008.

Bien sûr, le Plan Nord ne sera pas le Far West où la loi de la jungle s'applique et où, sans crier gare, les compagnies arrivent et font ce qu'elles veulent comme cela s'est vu ailleurs. Aussi le plan associe beaucoup plus ouvertement d'une part les élus des villes du Nord (beaucoup moins les communautés) et des représentants des autochtones à la démarche, bien que plusieurs groupes Innus ne soient pas encore associés; d'autre part, à la *Table des Partenaires* (26 en tout) il n'y a qu'un siège environnemental (non reconnu par le RQGE), mais 4 autres en ajoutant les représentants de quatre Conseils Régionaux de l'Environnement. Côté environnemental, nous ne sommes pas dans un *no man's land* et plusieurs réglementations s'appliquent; la vieille loi des mines, remplacée on espère assez vite, par le projet de loi 14 qui est d'ailleurs en examen actuellement, apportera une partie des modifications attendues. On peut toutefois s'interroger, à la lumière des pauvres moyens du MDDEP, sur les capacités réelles de celui-ci à faire appliquer ces réglementations dans un si vaste territoire.



En somme, il y a marchandisation par le fait que la réalisation de tous les projets escomptés dépend en grande partie du marché des minéraux, alors que dès à présent nous allons payer nous-mêmes la majorité des investissements d'infrastructure pour le transport par route ou chemin de fer par exemple, ou encore pour accorder des avantages indus à des compagnies qui, pour la plupart, refusent de faire une 2e ou une 3e transformation avant d'expédier nos ressources ailleurs. Le développement de cet immense territoire n'est pas articulé à partir d'un projet de société, d'une planification intégrée et durable, mais est directement soumis aux lois du marché avec un endettement accru de la province qui fera une mise de fonds majeure dès le départ. C'était d'ailleurs là quelques-unes des critiques acérées qu'ont faites plusieurs économistes à un colloque organisé par les HEC le 22 novembre dernier. De plus, l'IRIS, dans l'étude déjà citée, et rendue publique à la mi-mars, prévoit un endettement ou un déficit de 8,45 G\$ de l'état québécois sur 25 ans. C'est la seule étude qui a tenu compte des coûts sociaux et environnementaux, contrairement à celle de SECOR à titre d'exemple.

Ultimement donc, de quelle marchandisation s'agit-il ? D'abord certainement des **ressources et du territoire**, d'un territoire public qui contient des ressources non renouvelables (minéraux) et renouvelables (forêt et eau). Cette vente de feu laissera une empreinte écologique importante sur l'un des derniers territoires où la marque de l'homme est presque inexistante. Pour avoir canoté sur plusieurs rivières de ces contrées, je peux vous dire qu'il y a là des paysages, des rivières, des chutes et des montagnes uniques. Le plan nord prévoit protéger 50% du territoire d'ici 2035, mais il ne semble pas y avoir de garanti de non-exploitation des ressources dans 30% de ces zones comme l'a démontré encore l'IRIS. Donc 80 % du territoire risque d'être marqué d'une empreinte importante sans que notre société n'en ait eu la plus grande part des bénéfices. Aussi sans doute, marchandisation de l'eau pour la production d'électricité destinée aux minières énergivores; harnacher une rivière pour l'exploitation temporaire de mines, ce n'est pas vendre l'eau comme telle, mais c'est certainement **vendre un patrimoine naturel** unique à très bas prix, pour ne pas dire à perte selon les tarifs déjà consentis. De plus, l'acquisition des connaissances géologiques du sous-sol, résultats des travaux d'exploitation des compagnies est actuellement la pro-

priété des compagnies : **marchandisation des connaissances** (la loi 14 veut changer cela en leur accordant des crédits d'impôt en échange).

Mais au final, on reste avec l'impression qu'on se dirige là vers un développement type vieux modèle, où le marché des métaux déterminera pas mal l'allure que cela prendra et où l'appât du gain facile commence déjà à frapper l'imaginaire et même la réalité de plusieurs Québécois et Québécoises. Récemment, j'apprenais que la maison que j'habitais à Sept-Îles au début des années 80, un simple bungalow, et que j'ai alors vendue à perte pour 36 000\$, à cause d'une fluctuation du marché du fer, valait maintenant près de 250 000\$. J'apprenais aussi qu'il était pratiquement impossible de s'y trouver un logement, et que plusieurs PME étaient en crise, dans les services souvent, car leurs employés quittaient pour les emplois miniers plus payants. J'ai aussi appris de source fiable que tout le pourtour de la grande baie des Sept-Îles était sur le point d'appartenir en grande partie aux compagnies qui veulent agrandir l'espace pour le transbordement du fer et qui achètent les maisons riveraines à gros prix : **marchandisation des installations portuaires et des plus beaux sites riverains**.



Un ami du Havre St-Pierre, principale ville près du chantier de construction de La Romaine me disait de plus, que lui ou son épouse allait devoir quitter son emploi faute de places à la garderie pour leurs enfants; il me disait aussi que des personnes à faible revenu ne pouvaient plus payer le logement qu'ils habitaient depuis plusieurs années à cause de la hausse sans précédent des appartements dans cette petite ville. Ainsi, les problèmes sociaux, bien connus lors de développements faits trop rapidement et sans effort d'intégration, commencent déjà à ressortir: **marchandisation de la qualité de vie d'une partie des citoyens**.

Devons-nous vraiment poursuivre cette fuite en avant et compromettre la vie quotidienne de plusieurs citoyens parce que notre pauvre planification se soumet encore aux lois du marché? Est-ce vraiment l'unique façon de faire ? Un dernier exemple : un ami de Baie-Comeau, impliqué dans la gestion intégrée de l'eau, me rapportait que les élus régionaux, aveuglés par les occasions de développement qui se profilaient déjà, avaient décidé de remettre en question l'avenir d'une portion de territoire qu'on devait protéger selon le schéma de développement planifié : **marchandisation d'un développement équilibré.**

Cela nous rappelle que même si les décideurs régionaux auront beaucoup à dire dans la manière de faire le développement, il arrive souvent qu'ils deviennent des serviteurs plutôt que des planificateurs visionnaires quand on leur fait miroiter des dollars...



L'été dernier, lors d'un voyage vers Fermont et le Labrador, la route me mena sur le site de l'ancienne ville de Gagnon. Jadis prospère vers les années 60 et 70 à cause d'une mine, il n'y restait plus qu'un beau boulevard asphalté avec un trottoir de chaque côté. Tout autour, rien, que des herbages et des broussailles. À quelques km de là, sur les bords du réservoir de Manic 5, j'ai jasé avec des gens. Ce sont d'anciens travailleurs de la mine de Gagnon. Un peu nostalgiques de ces contrées qu'ils ont été forcés de quitter, ils se remémorent leurs souvenirs après leur journée de pêche entourée des paysages magnifiques qu'ils reviennent côtoyer à chaque été. Ce scénario se répétera-t-il encore?

Caroll McDuff

Ce bulletin est réalisé par le Comité recherche de la délégation québécoise pour Rio+20
Coordination : Raphaël Canet et Geneviève Moisan

